

SE-UNSA Marne

Etudiants 1^{er} degré

Guide CRPE

Vous souhaitez devenir professeur des écoles et vous préparez le CRPE. Le Syndicat des Enseignants de l'UNSA met à votre disposition ce guide du concours de recrutement des professeurs des écoles.

Il vous donnera quelques repères essentiels pour la préparation des épreuves d'admissibilité et d'admission : mode de notation, descriptif des épreuves, critères d'évaluation, attentes du jury...

Le SE-UNSA est présent à vos côtés pour vous écouter, vous aider et défendre vos intérêts, dans l'intérêt de tous.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe, à demander nos publications.

Benoît FOLB
Responsable jeunes enseignants
du SE-UNSA MARNE
06 14 25 29 64
51@se-uns.org



CRPE : prérequis

Au plus tard à la date de publication des résultats d'admissibilité, vous devrez justifier du PCS1 et de l'attestation de natation. Si vous êtes déclaré admissible au concours et que vous ne justifiez pas à la date de publication des résultats d'admissibilité de chacune de ces qualifications, vous ne serez pas admis à vous présenter aux épreuves d'admission. d'admission. A partir du CRPE 2012, le C2i2e et le CLES2 seront exigés à la stagiarisation.

PSC1

Il s'agit d'une attestation certifiant votre qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (P.S.C.1) par le ministère de l'intérieur (sécurité civile). Les candidats détenteurs de l'A.F.P.S. n'ont pas à justifier du P.S.C.1.

Natation

Il vous faudra fournir une attestation certifiant que vous avez réalisé un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public. Elle peut être établie soit par un Service universitaire (STAPS, SCAPS), soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale), soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation.

A partir du CRPE 2012, seront exigés :

Le C2i2e

Le C2i2e, **certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant »** vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne à travers les champs suivants :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ;
- les gestes pédagogiques liés aux TIC ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

Les 18 items du C2i2e sont validés par l'IUFM, l'établissement certificateur officiel.

Le CLES2

Le **Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur niveau 2** est une certification accréditée par le Ministère de l'Education Nationale et adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Il permet d'évaluer de façon directe 5 compétences : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale. Ce certificat est délivré par l'Université.



Lors du CTPM du 07/07/10, le SE-UNSA a fortement contribué à diffuser l'application d'une des mesures de la masterisation.

L'obligation faite aux candidats de détenir les deux prérequis (C2i2E et CLES 2) écartait du concours 2011 un nombre important d'étudiants, car aucune formation n'était organisée pour les candidats libres. **Le SE-UNSA a exigé qu'un bilan soit dressé en 2011 afin de s'assurer que ces formations sont bien mises en place pour tous les candidats.**

en fonctionnaire de l'Etat de manière éthique et responsable

La seconde partie de la deuxième épreuve d'admission consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, qui porte sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes attendues d'un enseignant.

Le jury attend que le candidat connaisse entre autres :

- * les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- * la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- * les grands principes du droit de la fonction publique et le code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- * le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- * ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- * l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- * les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- * le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle).

Quelles sont les obligations d'un fonctionnaire ?

- ➔ **Obligation de servir** : ils consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées.
- ➔ **Laïcité** : le service public d'Education est laïque. Dans l'exercice de leurs fonctions, les enseignants doivent impérativement éviter toute marque distinctive de nature philosophique, religieuse ou politique.
- ➔ **Obligation de désintéressement** : les fonctionnaires sont au service de la collectivité publique ; cette situation leur interdit de tirer de leur profession des avantages pécuniaires en dehors de leur rémunération.
- ➔ **Obligation de réserve** : les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal.

Le Syndicat des enseignants de l'Unsa peut mettre à votre disposition ses parutions pour vous aider à forger des réponses à ces questions.

Contactez nous au 51@se-unsas.org en envoyant vos coordonnées : nous reprendrons contact avec vous, et vous proposerons une rencontre.



CRPE : admissibilité

A D M I S S I B I L I T É	Épreuve écrite de français et d'histoire, de géographie et d'instruction civique et morale 4 heures coef 3	
	3 points maximum pour la correction syntaxique et la qualité orthographique	
	Première partie : 12 pts	
	Le candidat répond à une question à partir d'un dossier composé de textes et de documents dont certains peuvent être relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française. Il en fait une analyse, une synthèse ou un commentaire.	6 pts
	3 questions ayant trait à la grammaire, à l'orthographe et au lexique.	6 pts
	Seconde partie : 8 pts	
	Le candidat répond à des questions d'histoire (y compris histoire des arts), de géographie, d'instruction civique et morale à partir de documents ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré. Ces questions peuvent prendre appui sur des documents.	8 pts
<i>Ce qui est évalué</i> • La maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement dans ces domaines, en référence aux programmes de l'école primaire ; • l'aptitude à raisonner, exposer une problématique claire, structurer une pensée logique. • la connaissance et la maîtrise de la langue française, en particulier la grammaire, l'orthographe et le vocabulaire ; • la capacité à comprendre et exploiter des textes ou des documents pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles.		
A D M I S S I B I L I T É	Épreuve écrite de mathématiques et de sciences expérimentales et technologiques 4 heures coef 3	
	Première partie : 12 pts	
	2 ou 3 problèmes ou exercices de mathématiques	12 pts
	Seconde partie : 8 pts	
	2 ou 3 questions relevant des domaines scientifiques ou technologiques, à partir de documents ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré.	8 pts
<i>Ce qui est évalué</i> • La maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques, en référence aux programmes de l'école primaire, ainsi que la capacité à raisonner logiquement dans les domaines numérique et géométrique et à communiquer dans un langage précis et rigoureux ; • la maîtrise des principales connaissances scientifiques et technologiques nécessaires pour enseigner à l'école primaire ainsi que la capacité à conduire un raisonnement scientifique.		

Mon choix c'est l'Unsa !



CRPE : admission

Présentation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation		
Coef 3		
A D M I S S I O N	Première partie : 12 pts	
	Présentation d'une séance d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (mat ou élem) et des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. La classe et cycle sont précisés dans le tirage au sort.	Préparation: 3 h Doc en salle
	La séance est replacée dans sa progression disciplinaire et dans le déroulement d'une journée scolaire. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.	Exposé : 20 min
	Dans l'exposé, le candidat présente les éléments constituant la séance : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation.	Entretien : 20 min
Ce qui est évalué		
- Les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser une séquence d'enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ; - la capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.		
A D M I S S I O N	Seconde partie : 8 pts	
	Présentation dans l'un des domaines suivants choisi à l'inscription :	
	◇ arts visuels ; ◇ musique (expression musicale) ; ◇ éducation physique et sportive.	
	Le candidat doit apporter tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.	
Pour les arts visuels , un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste, soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques. L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.		sans préparation Exposé : 10 min Entretien : 10 min
L' expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes) suivie d'une brève analyse de sa prestation. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.		sans préparation 10 min dont 3 à 5 d'interprétation Entretien : 10 min
L'entretien avec le jury		
L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire. Pour le domaine des arts visuels , le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé. Pour le domaine de la musique , le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.		

CRPE : admission

L'épreuve d'éducation physique et sportive se déroule en deux parties. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes : activité d'expression : danse ou course de 1 500 m. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

*Entretien : 20 min
dont 10 min d'exposé du candidat et
10 min de réponse à des questions.*

Prestations physiques

Course de 1 500 mètres

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème :

Activité d'expression : danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum. Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

L'entretien avec le jury

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat est amené à répondre à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

NOTE	HOMMES	FEMMES	NOTE	HOMMES	FEMMES
20	5 min 10	7 min 20	10	6 min 25	9 min 02
19.5	5 min 13	7 min 25	9.5	6 min 30	9 min 09
19	5 min 16	7 min 30	9	6 min 35	9 min 16
18.5	5 min 19	7 min 35	8.5	6 min 40	9 min 23
18	5 min 22	7 min 40	8	6 min 45	9 min 31
17.5	5 min 25	7 min 45	7.5	6 min 50	9 min 40
17	5 min 28	7 min 50	7	6 min 55	9 min 50
16.5	5 min 31	7 min 55	6.5	7 minutes	10 minutes
16	5 min 34	8 minutes	6	7 min 05	10 min 10
15.5	5 min 38	8 min 05	5.5	7 min 12	10 min 20
15	5 min 42	8 min 10	5	7 min 20	10 min 30
14.5	5 min 46	8 min 15	4.5	7 min 30	10 min 40
14	5 min 50	8 min 20	4	7 min 40	10 min 50
13.5	5 min 54	8 min 25	3.5	7 min 50	11 minutes
13	5 min 58	8 min 30	3	8 minutes	11 min 10
12.5	6 min 02	8 min 35	2.5	8 min 10	11 min 20
12	6 min 06	8 min 40	2	8 min 20	11 min 30
11.5	6 min 10	8 min 45	1.5	8 min 30	11 min 40
11	6 min 15	8 min 50	1	8 min 40	11 min 50
10.5	6 min 20	8 min 56	0.5	8 min 50	12 minutes

Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation coef 3

A
D
M
I
S
S
I
O
N

Première partie : 12 pts

Construction d'une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire. Présentation des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus à partir d'un dossier (textes, documents sonores ou iconographiques etc.). La classe et le cycle sont précisés.

Exposé : le candidat présente les éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation.

L'entretien avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement du français à l'école primaire.

*Préparation :
3 heures*

*Epreuve :
1h*

*Exposé :
20 min*

*Entretien :
20 min*

Seconde partie : 8 pts

Support : d'un document remis au candidat au début de l'épreuve

Exposé : réponse à une question. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes, « les compétences professionnelles des maîtres » Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury.

*Exposé :
10 min*

*Entretien :
10 min*

Ce qui est évalué

- Les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ;
- La capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Mon choix c'est l'Unsa !



Contractuel

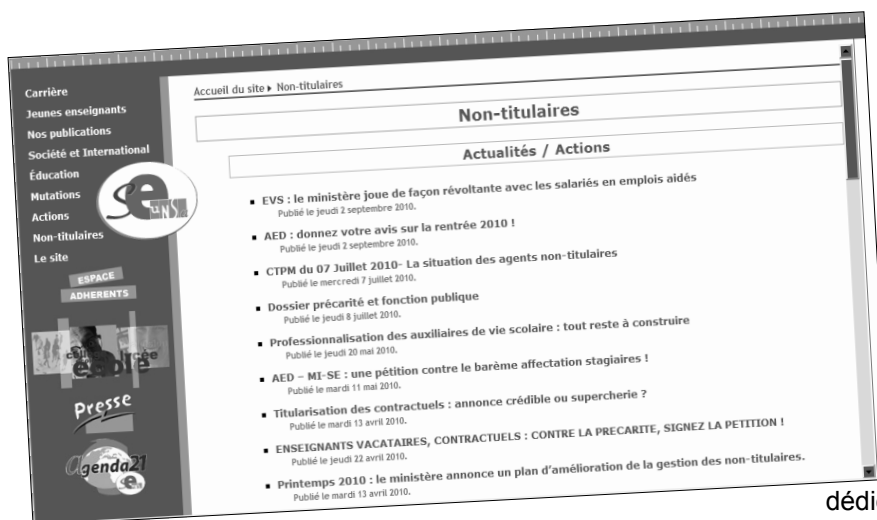
Vous êtes déjà recruté sur une mission d'éducation ou d'enseignement. La façon dont l'administration vous considère voire vous exploite est inacceptable pour le SE-Unsa.

Vous êtes non-titulaire

Le SE-Unsa agit avec vous !

Au Comité Technique Paritaire Ministériel de juillet 2010, nous avons exigé de réelles mesures d'amélioration de vos conditions de travail, de votre rémunération et de vos droits sociaux. Pour le SE-Unsa, l'Etat a la responsabilité de vous accompagner en termes de formation, de reconnaissance des acquis de l'expérience, d'accès à des concours, ...

Au SE-Unsa nous revendiquons pour vous le « respect » qui vous est dû !

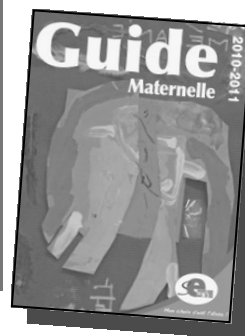


www.se-unsas.org

Rubrique Non titulaires

Un espace spécifique
« Non titulaire »
dédié en page d'accueil sur notre site.
Nous écrire :
non-titulaires@se-unsas.org

Si vous souhaitez recevoir les outils du SE-Unsa, merci de remplir le bon de commande ci-dessous.



- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Guide pratique | ☐ Guide handicap | ☐ PE |
| ☐ Plaquette de syndicalisation | ☐ Guide maternelle | ☐ Autre : |

SE-UNSA Section de la MARNE : Maison des syndicats-rez de chaussée 15bd de la paix
B.P.149 51055 REIMS cedex tel :03 26 88 25 53 mail: 51@se-unsas.org site > <http://sections.se-unsas.org/51/>

Etudiants

Monkitamoi

Pourquoi rejoindre le SE-UNSA ?

Pour les adhérents du SE-Unsa, «Monkitamoi» sera un outil précieux pour se repérer dans la vie d'un enseignant.



➡ Se syndiquer au SE-Unsa, c'est s'assurer d'être renseigné et aidé dans ses démarches. Les sections départementales et académiques sont à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter.

➡ Se syndiquer au SE-Unsa, c'est joindre votre force à celle des autres, faire porter sa voix collectivement dans un projet pour défendre des idées et les emplois.

➡ Se syndiquer au SE-Unsa, c'est construire un contrepoids social plus que jamais indispensable.

➡ Se syndiquer au SE-Unsa, c'est défendre notre Service public et réfléchir ensemble aux transformations nécessaires du système éducatif.

Tout savoir sur les stages, la carrière, le métier, «devenir fonctionnaire»

Adhérez dès maintenant au SE-Unsa

A RENVoyer AU SE-UNSA REIMS BP 149 51055 REIMS CEDEX

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Etablissement de rattachement :

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Portable :

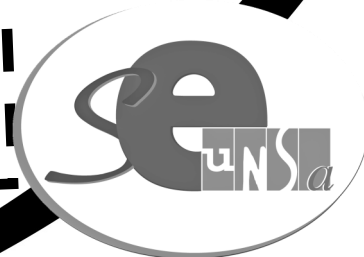
Mél :

Montant de la cotisation étudiant : 40 €

Mode paiement : ☐ 1 ou 2 chèques ☐ Paiement fractionné > envoyer un RIB

J'adhère au SE-Unsa, date et signature :

Le montant de l'adhésion est **déductible des impôts à 66%** et vous pouvez opter pour le paiement fractionné, en 10 fois sans frais.



Mon choix c'est l'Unsa !